



Collectif
REVOLUTION SOUND RECORD
<http://www.revolutionsoundrecords.org>

Association loi 1901 - revolutionsoundrecords@hotmail.fr

[Menu]

[Préambule](#)

[Qu'est ce que RSR](#)

[L'éthique](#)

[Les buts du collectif](#)

[Les licences Libres](#)

[La notion de collectif](#)

[Organisation](#)

[Rejoindre le collectif](#)

[Pourquoi adhérer?](#)

[Conclusion](#)

[Sources](#)

[CHARTRE V.2] 11-2007

[Préambule]

L'association «**collectif Revolution Sound Records (RSR)**» est née du désir et de la volonté d'artistes de rendre la culture libre et accessible à tous, désireux de permettre au public de découvrir gratuitement et légalement les oeuvres d'artistes non standardisés.

Pour ce faire, **RSR** a choisi le mouvement du libre et de la libre diffusion. Nous souhaitons faire connaître les artistes libres de tous les horizons dans un esprit d'entraide, d'échange et de partage.

Plus qu'une plateforme de téléchargement, nous voulons être un élan militant en ces temps de luttes qui opposent deux visions de la société : **le désir économique d'uniformisation au désir humaniste de "diversité partagée"**.

Cette charte définit le fonctionnement du collectif **Revolution Sound Records**.

Elle est le fruit d'un long travail collectif (2007-2008) de réflexion, mais aussi de nos expériences et différentes rencontres.

On a participé à la rédaction de la charte les membres du staff de l'association:

Nicolas (Esprit libre), Philippe (anab, TTBP), David (trois p'tits points), Eric (The e Sound project), Lionel (Ouroboros), Rachel (Nimberousse), Jérôme (Lady in/ERMC), Christophe (sac à boulons), Nicolas (Dead Joshua), Laurent (Otis), Lucien (atomic cat), Aurelien (funky project)...

Merci à Dimitri et Brain damage pour la relecture et les changements.

[\[Menu\]](#)

[Qu'est-ce que RSR ?]

Nous sommes un collectif d'artistes du mouvement du libre et de la libre diffusion, souhaitant faire découvrir et mettre à la disposition de chacun nos créations en utilisant le net et tout autre moyen de diffusion.

L'action du collectif, basée sur le net, peut s'étendre au-delà de la toile par le biais de son association loi 1901, par le soutien ou l'organisation de manifestations libres.

L'association "**collectif RSR**" s'engage, ainsi que les artistes qu'elle représente, à ne pas entrer dans le système des corporations du disque, de l'industrie du divertissement, du pouvoir d'achat et de la surconsommation. Le collectif veut défendre réellement les droits des artistes et leurs œuvres sans en tirer de profit quel qu'il soit (notion de **NO PROFITS**)

Nous soutenons la culture dans son contenu et sa richesse le plus vaste possible.

[\[Menu\]](#)

[L'éthique]

« Il ne s'agit pas d'acquérir un savoir pour lui-même mais de nous rendre à même d'agir de manière responsable. »

RSR est un collectif basé sur l'entraide, l'échange, le partage et la communication. Indépendants, les membres de ce collectif partagent les mêmes convictions et les mêmes passions : la défense de la liberté et le droit d'être entendu.

Nous nous réclamons de la culture libre ou plus simplement « **du Libre** » qui est un courant de pensée défendant la libre diffusion et l'appropriation collective des œuvres de l'esprit (en opposition au copyright et les brevets).

Nous nous basons aussi sur le texte de **Ram Samudrala** [« la philosophie de la musique libre »](#)

Extrait:

« 1. Qu'est-ce que la philosophie de la musique libre ?

C'est un système de diffusion de la musique anarchique, mais high tech, reposant sur l'idée que la création, la reproduction et la distribution musicales doivent être des activités aussi libres que le fait de respirer, de cueillir un brin d'herbe ou de se prélasser au soleil.

2. Que signifie le terme «musique libre» ?

La notion de «musique libre» est semblable à celle de «logiciel libre» et, comme dans le cas du libre accès aux logiciels, le terme «libre» se réfère à la liberté et non au prix. «Musique libre» signifie en particulier que tout individu a le droit de reproduire, de diffuser et de modifier la musique à des fins personnelles et non commerciales. «Musique libre» ne signifie pas que les musiciens ne peuvent pas faire payer les disques, les bandes, les disques compacts ou les DAT (digital audio tapes) qu'ils produisent. »

Collectif Revolution Sound Records – Charte V2 [11-2007]

Par conséquent, les artistes présents dans notre collectif n'ont pas déposé leurs œuvres dans un organisme spécialisé (gestion collective des droits d'auteurs) comme la **Sacem**, la **SACD**, **Sabam** ou autres organismes du même genre.

RSR adhère à la [CHARTRE ZONE LIBRE](#).

Ce texte énumère les valeurs, principes et pratiques qu'un site, un lieu, une publication, une œuvre, un document ou toute autre ressource consultable applique en vue de garantir au Consultant leur accès libre de manière permanente, sans crainte de poursuites judiciaires, de déconnexions intempestives par un fournisseur d'accès Internet, de perquisitions ou de saisies au domicile ou ailleurs, ou encore d'accusations infondées, avec impossibilité de faire valoir ses droits, même élémentaires.

Nous défendons le concept du partage dans l'art avec et par des artistes ayant les mêmes convictions, la même passion : le partage, la défense de leur liberté, le droit d'être entendu.

Notre action se base aussi sur **la notion de diversité culturelle**.

En 2001 l'**UNESCO** déclare (in la [déclaration universelle sur la diversité culturelle](#))

Article 1 – la diversité culturelle, patrimoine commun de l'humanité

"La culture prend des formes diverses à travers le temps et l'espace. Cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités qui caractérisent les groupes et les sociétés composant l'humanité. Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. En ce sens, elle constitue le patrimoine commun de l'humanité et elle doit être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et des générations futures."

Article 6 - Vers une diversité culturelle accessible à tous.

" Tout en assurant la libre circulation des idées par le mot et par l'image, il faut veiller à ce que toutes les cultures puissent s'exprimer et se faire connaître. La liberté d'expression, le pluralisme des médias, le multilinguisme l'égalité d'accès aux expressions artistiques, au savoir scientifique et technologique - y compris sous la forme numérique – et la possibilité, pour toutes les cultures, d'être présentes dans les moyens d'expression et de diffusion, sont les garants de la diversité culturelle."

Par artiste, nous entendons musicien mais aussi photographe, écrivain, sculpteur, peintre etc...

RSR se veut être un collectif ouvert à toutes formes d'expressions culturelles et/ou artistiques.

RSR ayant la volonté de promouvoir l'ensemble des alternatives issues du mouvement du libre, nous mettons en avant les logiciels libres (linux/ubuntu/CMS libre) ainsi que les formats audio non-propriétaires comme le **OGG** sur notre site Internet mais aussi lors de nos diverses manifestations.

Ainsi, au-delà de l'aspect artistique, **RSR** souhaite créer des passerelles vers toutes les initiatives alternatives (logiciel, format de compression, système d'exploitation, environnement...)

Le collectif refuse et refusera la mise en place d'un quelconque système de gestion des droits numériques (**DRM**)

[\[Menu\]](#)

[Les buts du collectif]

(Cf.statuts de l'association collectif Revolution Sound Records,déposés à la préfecture des bouches du Rhône)

Le collectif **RSR** se donne pour objet de favoriser, développer et promouvoir :

- les artistes et toutes actions culturelles. La création et l'exploitation musicale indépendante dans le cadre des licences libres.
- Militer pour la gestion individuelle des droits d'auteur auprès des sociétés civiles, organisateurs de spectacles, labels et diffuseurs.
- Informer les artistes et le public sur les modes émergents de diffusion & d'exploitation des œuvres musicales à l'ère numérique et sur l'économie qui en découle....
- Tous autres moyens propres à favoriser les activités de l'association, la diffusion et la promotion des artistes, du mouvement de la libre diffusion...
- Diffuser sur son site Internet www.revolutionsoundrecords.org les morceaux de groupes de musique sous licence libre (ou les morceaux/les oeuvres des artistes composant le **collectif Revolution Sound Records**)
- Des actions et des activités professionnelles ou en voie de professionnalisation, dans un champ d'intervention artistique, culturel éducatif et social.
- La formation des hommes et des femmes, leur participation à la pratique culturelle, voire à leur insertion sociale et professionnelle.
- Produire, réaliser, créer, diffuser des productions culturelles destinées à tous les publics, ainsi que d'autres formes d'expression artistique, dont les productions d'artistes amateurs.
- Elle peut également animer, gérer, administrer et représenter d'autres structures de spectacles similaires ou apparentées.
- Elle se donne également la possibilité, par tous les moyens légaux, d'aider à l'organisation d'autres structures de spectacles.

RSR vous souhaite la bienvenue dans cette zone où la diversité culturelle est défendue et mise en avant.

[\[Menu\]](#)

[Qu'est-ce que les licences libres?]

Une licence libre est donc une licence s'appliquant à un document (de nature quelconque), offrant à l'utilisateur certains droits quant à l'utilisation, à la modification, à la rediffusion et à la réutilisation du document dans des œuvres dérivées.

La licence libre ne se substitue pas au droit d'auteur. La paternité de l'œuvre d'origine est inaliénable, mais elle reste dans un esprit de liberté et de partage.

« On appelle donc Musique Libre l'ensemble de la musique placée sous licence de libre diffusion, c'est-à-dire l'ensemble des morceaux, compositions et enregistrements pour lesquels les auteurs et les interprètes ont accordé au public un droit d'échange, de partage et de rediffusion. »

(Extrait du texte de [Florent Verschelde Une histoire de mots : culture libre et libre diffusion](#))

C'est l'auteur, détenteur de la paternité du morceau, qui individuellement, titre par titre, fixe les conditions d'utilisation et de diffusion de son œuvre (d'où le terme de gestion individuelle des droits, opposé au terme de gestion « collective des droits », mis en place par la Sacem), soit en

Collectif Revolution Sound Records – Charte V2 [11-2007]

s'appuyant sur les licences dites de libre diffusion soit d' autres dispositifs de protections et de diffusions des oeuvres.

Chaque artiste présent dans le collectif possède sa propre licence parmi celles décrites ci-dessus. Aussi il est préférable de se référer à la page de chaque artiste, sur notre site, pour en découvrir les tenants et les aboutissants. Quelle que soit la licence choisie, elle reste dans un esprit de liberté et de partage. Elle ne vous coûtera rien d' autre qu' un peu de votre temps pour télécharger les oeuvres sur votre ordinateur.

Les **LLD** rentrent donc dans le cadre d' une gestion **INDIVIDUELLE** des droits d' auteurs, à l' opposé des sociétés de gestion **COLLECTIVE** de droit d' auteur comme la **SACEM** en France ([liste des sociétés de gestion des droits d' auteurs](#))

En France, les sociétés de perception et de répartition des droits d'auteur comme la **Sacem** ont un statut de droit privé qui leur permet de ne pas être soumis aux organismes publics de contrôle comme la cour des comptes. Elles exercent néanmoins une mission reconnue d'utilité publique sous la tutelle du ministère de la Culture. À la suite d'un certain nombre de problèmes touchant ces sociétés, l'Etat a constitué une commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition en 2001.

La **Sacem** bénéficie d'un monopole de fait dans son champ d'action. Au début des années 2000, elle gère les droits de plus de **100 000 auteurs, compositeurs et éditeurs**, et perçoit chaque année environ **600 millions d'euros de redevances**.

Ses frais de fonctionnement sont relativement élevés et la société n'est en mesure de redistribuer qu'environ **75%** des sommes collectées. Les frais de personnel de ses **1 400 employés** représentent **65%** du total de ses charges.

La **Sacem** gère exclusivement les droits d'auteur et ne rémunère pas les artistes interprètes. Toute personne ayant composé ou écrit cinq œuvres dont une au moins est diffusée cinq fois sur une période de six mois peut être sociétaire.

Les adhérents déposent toutes leurs créations originales, y compris celles qui ont été diffusées publiquement. L'auteur transfère alors à la Sacem le contrôle exclusif de la diffusion et de la reproduction de ses œuvres. Il conserve cependant le contrôle sur les adaptations et réarrangements

En résumé, un artiste sociétaire Sacem "lègue" l'intégralité de ses droits de diffusion à cet organisme et cela pendant au moins 10 ans, ainsi que toute oeuvre qu'il aura créé durant cette période.

Pendant toute cette durée, l'artiste n'est donc plus propriétaire de ses oeuvres. Il n'a par exemple pas le droit de les offrir en téléchargement sur Internet pour faire plaisir à ses fans. Chaque fois qu'une télévision, une radio, un film, une fête, un bar... veut passer une composition d'un artiste déclaré Sacem, il doit payer des droits de diffusion à cet organisme, même s'il s'agit de l'artiste lui-même.

Plus d'infos: [Portail de la Sacem](#)

Il est temps que cela change. Que les artistes, aient une réelle liberté d'action sur leurs propres créations. Nous ne remettons pas en cause le principe de «droits d'auteur», mais juste un fonctionnement (celui de la SACEM entre autre) monolithique, peu enclin au dialogue et surtout allant à l'encontre des intérêts créatifs de l'artiste. Nous pensons donc qu'une alternative, à construire, est possible et évoluer ensemble vers une alternative à des organismes privés et payants.

Plus d'infos sur les Licences de Libre Diffusions:

- Description du projet [iCommons en France](#)
- Les [6 licences Creatives Commons](#) disponibles.
- [Licence Art Libre.](#)
- [Les autres licences existantes.](#)

[\[Menu\]](#)

[Le fondement: la notion de COLLECTIF]

La "**révolution numérique**", c'est-à-dire les progrès technologiques liés à l'informatique et à Internet, permettent aujourd'hui une circulation des données et de l'information.

Ainsi de nombreux artistes proposent leurs oeuvres, sans intermédiaires sur des plateformes de téléchargement de plus en plus nombreuses. **La diversité culturelle s'en trouve par conséquent enrichie.**

RSR est différent de ces plateformes. Nous portons de l'importance au terme "**collectif**".

Le terme **collectif** définit les actions et les choses auxquelles il est appliqué, comme étant réalisé par, ou destiné à, un groupe de personnes. On parle d'action collective, lorsqu'un groupe, organisé ou non, réalise une action particulière.

Les artistes et les membres du collectif se sont donc groupés afin d'atteindre un but commun : **mutualiser à la fois leurs compétences et leurs idées dans un souci de partage, d'échange, d'entraide pour développer et étendre le mouvement du libre et de la libre diffusion.**

L'échange se fait avec le public dans une relation directe avec les artistes, mais aussi par transversalité des disciplines et des connaissances. **C'est la création de passerelles alternatives.**

RSR est un collectif engagé ayant pour but de faire changer la culture en profondeur afin de la rendre "libre" et accessible à tous, contrairement au système actuel qui privilégie les plus riches (musées, théâtres, opéras) au détriment des plus démunies à qui l'on propose de la culture jetable de consommation de masse (Star Ac, Pop Star etc.).

Ensemble nous pouvons mettre en place des alternatives.

Nous souhaitons éviter le syndrome « **vitrinage** » correspondant au dépôt des titres sur le site afin d'obtenir une visibilité pour l'artiste.

D'autres sites le permettent. Nous souhaitons éviter « **la perte dans la masse et le nombre** » qui selon nous serait contraire à notre esprit d'échange et de partage...

Les artistes du collectif ont décidé de s'unir et de réaliser des actions concrètes. C'est pourquoi RSR privilégie l'aspect collectif dans son fonctionnement.

Tous les membres du collectif doivent obligatoirement accepter les statuts et la charte, en mettant en application tous les moyens possibles afin que l'association réalise ses objectifs.

Sans être exclusif, **RSR** souhaite que ses membres prennent part à la construction et à l'évolution du projet RSR pour permettre à chacun, selon ses possibilités, connaissances et capacités, de faire de l'association un outil pertinent et utile pour eux et pour les autres.

Cet engagement passe par la vie et le développement de l'association, du site, mais également par l'organisation, la participation et/ou la finalisation des différents projets.

De ce fait, tout artiste RSR en devient le représentant, l'animateur sur le net, dans sa ville, dans sa région, dans son pays.

RSR est ouvert à tous, dans un esprit de partage, d'entraide, d'échange et de communication. Toutes les personnes partageant nos idées, nos buts, nos actions et motivées pour faire avancer les choses sont les bienvenues au sein du collectif.

Par exemple en soutenant les artistes, en étant présent sur le forum, dans les manifestations, actions et projet de l'association, ou tout simplement en parlant de **RSR**, du collectif et de ses buts, de son éthique.

Les membres du collectif s'engagent à participer à la vie de l'association, du site, à sa construction et à mettre en avant le collectif, mais aussi à fabriquer des outils et à prendre part aux différents projets, réflexions et développement selon ses possibilités.

Le principe est simple: parler de RSR, c'est parler de soi, de son groupe, mais aussi par répercussions des autres artistes présents dans l'association.

Ceci nécessite donc de l'implication et de favoriser celle-ci. C'est une valeur éthique de l'échange avec l'autre liée à notre conception du collectif: **ensemble nous sommes plus forts.**

RSR ne se veut toutefois pas être hégémonique dans l'ensemble du mouvement de la libre diffusion.

Élément ayant sa propre particularité, **RSR** souhaite aussi s'ouvrir aux autres au-delà de ses structures, ceci dans un esprit... **COLLECTIF.**

D'abord présent sur le net via son site Internet et son forum, **RSR** vise à étendre son action hors de la toile. Nous nous donnons les moyens par la diffusion numérique mais également par l'organisation de manifestations culturelles : festivals, concerts, conférences, ceci afin d'apporter notre soutien à la création artistique et au mouvement du libre et de la libre diffusion, en nous appuyant sur notre infrastructure, notre savoir faire, l'implication et la motivation de nos membres.

RSR utilise différents moyens et outils de communication:

- -son site www.revolutionsoundrecords.org où l'on trouve toutes les actualités du collectif : oeuvres des membres en libre téléchargement, projets réalisés, nouvelles des manifestations passées, présentes et futures... Ainsi que des informations sur le mouvement du libre, de la doc, des ressources.
- son **forum** où l'on peut s'exprimer sur des sujets divers, librement discuter avec chacun des artistes membres, accéder à leurs actualités et infos dans leurs sections personnelles, parler des manifestations et découvrir les photos et vidéos de celles-ci. Le forum de **RSR** est aussi l'endroit où les projets en collaboration, ouverts à tous, naissent, se travaillent, et se finalisent...
- -ses manifestations diverses (**festivals, concerts, conférences**). Elles sont organisées à partir de la toile dans différents lieux et villes. La collaboration avec le maximum d'acteurs du libre est primordiale pour notre collectif. Nous essayons donc de collaborer le plus possible avec des groupes partageant les mêmes convictions afin de représenter lors de ces manifestations le mouvement du libre dans son ensemble (art, technologie, alternative). **RSR** base ses événements sur l'échange, le partage, l'entraide et la communication.
- par ses collaborations. **RSR** encourage la création de tous types d'oeuvres communes (audio, graphique, littéraire...). Ce genre de projet est ouvert à toute personne intéressée, qu'elle fasse ou non partie de notre collectif. Une fois le projet terminé, nous le diffusons largement dans le monde du libre.

Nous ne sommes ni les seuls ni les premiers à proposer cela, mais nous sommes une pierre supplémentaire dans la mare qui fera qu'un jour arrivera le changement.

Collectif Revolution Sound Records – Charte V2 [11-2007]

RSR est déjà reconnu et actif sur Internet, mais ceci n'est pas une finalité pour nous. Nous désirons créer des liens avec d'autres artistes, collectifs, sites pour mettre en place des alternatives à différents concepts qui nous dérangent, ou que nous souhaitons mettre en avant, défendre.

Ensemble nous pouvons étendre notre mouvement sur la toile et dans la vie de tous les jours.

RSR se veut donc actif et participatif avec tous les mouvements, sites et initiatives proches de ses idées.

C'est par la richesse des rencontres et de l'échange que naissent la réflexion et l'action.

[\[Menu\]](#)

[L'organisation de l'association, du collectif]

Le collectif est constitué d'un conseil d'administration (affreux terme juridique mais obligatoire pour les statuts) que nous appelons **Staff**. Il est constitué des membres fondateurs du collectif ayant contribué au développement du site Web et au passage en association, s'impliquant fortement dans la gestion et l'organisation de **RSR**.

Il est constitué de membres et/ou artistes de **RSR**. Le rôle du staff (en plus de ceux définis par **l'article 10** des statuts de l'association) est d'impulser une dynamique, organiser, coordonner, animer avec les AUTRES, en fonction de ses envies, connaissances, capacités, son temps....

Il est entre autres **le garant de l'éthique du collectif, de son esprit, de sa ligne éditoriale.**

La gestion du collectif reste en priorité ouverte à tous (voir notion de collectif). Il nous semble important pour une meilleure efficacité de coordonner et structurer nos actions. Malgré tout, aucune hiérarchie, poste à responsabilité, notion de représentant n'est établie pour ces fonctions : **nous sommes tous RSR et RSR est nous tous.**

RSR veut permettre à chacun de trouver sa place en fonction de ses disponibilités, envies, capacités....

RSR est farouchement attaché aux notions de **COLLECTIF, INDEPENDANCE, ASSOCIATIF.**

[\[Menu\]](#)

[Comment rejoindre le collectif?]

Par artiste, nous entendons musicien mais aussi photographe, écrivain, sculpteurs, peintre etc.

Nous soutenons la culture dans son contenu et sa richesse les plus vastes possible. Nous n'avons aucune limite tant que cela reste dans l'esprit du libre.

RSR ne prospecte pas les groupes. La démarche de venir sur **RSR** est basée sur **le volontariat, l'acceptation des statuts et de la charte, l'adhésion à l'association, assise et fondement de notre action.** La motivation à intégrer un espace de travail collaboratif et collectif est un des éléments primordiaux de la démarche des membres du collectif.

On n'est pas sur RSR, on fait partie de RSR....

Nous le répétons : **nous ne sommes pas une plateforme de téléchargement. Si vous recherchez UNIQUEMENT un espace de visibilité et de promotion supplémentaire, RSR n'est pas fait pour vous !!!!**

Collectif Revolution Sound Records – Charte V2 [11-2007]

Faire la démarche d'être sur **RSR**, c'est faire **le choix des licences libres** (et donc ne pas être affilié à un organisme de gestion et de collecte de droits d'auteurs) et d'accepter de **mettre à disposition ses titres en téléchargement sur le site** (pas d'extrait ou de stream), et pas seulement un ou deux titres en pub/produit d'appel pour proposer le reste de l'album en vente.

Les artistes le désirant pourront aussi mettre en place un espace de dons, mais qu'ils géreront directement, sans passer par l'intermédiaire de l'association. Ils recevront l'intégralité de la somme versée. En aucun cas l'écoute ou le téléchargement ne doit être lié ou consécutif à une transaction financière.

Tous les styles de musiques sont représentés sur RSR, mais le staff se réserve le droit de faire une petite sélection artistique.... vraiment petite !!

RSR est sélectif à la base donc.

Cela dit, la sélection en question, qui ressemble plutôt à une cooptation, vise plutôt à donner une cohérence à l'esprit du site. Ailleurs, on peut uploader ses titres et repasser de temps en temps juste pour voir les statistiques. Sur RSR, on commence par discuter le bout de gras... et les gens qui s'entendent bien finissent par se regrouper, construire ensemble.

Nous ne pouvons accepter, pour des raisons évidentes, des groupes ou artistes prônant des idées d'exclusion, racistes, antisémites, injurieuses, discriminatoires, ou mettant en cause l'intégrité des personnes ou groupe de personnes...

Bien qu'engagé et militant, le collectif RSR se veut hors de toute tendance ou parti politique.

Nous l'avons dit, adhérer à l'association est **un acte de soutien à RSR**, mais aussi à la communauté du mouvement du libre en général, que vous soyez artistes ou pas !

Donc vous pouvez rejoindre le collectif, même si vous n'êtes pas "artistes", mais que vous croyez, ou souhaitez soutenir notre action (tout en étant en accord avec les points cités ci-dessus).

Ensuite, la première des choses, et l'une des plus importantes, c'est de parler du collectif et de l'esprit **RSR**, de ses actions.

Le bouche à oreilles a toujours fonctionné à merveille et il continuera comme ça. Parlez en autour de vous, faites passer les liens où l'on peut télécharger de la musique en libre diffusion, recherchez sur les moteurs de recherche des sites qui proposent des artistes du libre et du mouvement de la libre diffusion, proposez vos services, mettez en commun vos compétences, savoir, réseaux etc. Cela peut apporter beaucoup à l'association et aux artistes.

Vous pouvez participer en tant que rédacteur de news ou infos, d'articles, bref en intégrant l'équipe rédactionnelle.

RSR c'est du son et de l'action couplés à de l'information.

N'hésitez pas. Plus nous serons nombreux et plus nous aurons d'impact.

Vous pouvez aussi venir poster sur le forum qui est ouvert à toutes et à tous....

Si vous aimez les artistes, n'hésitez pas à venir leur faire savoir sur notre forum. C'est réellement important car cela apporte beaucoup de motivation et de plaisir à l'artiste qui donne énormément de lui-même quand il crée ses oeuvres. Alors, on le répète, mais si vous aimez, faites le nous savoir !

[\[Menu\]](#)

[Pourquoi devenir Adhérent de l'association?]

Nous ne sommes plus dans l'ère dichotomique de "**amateur-professionnel**" : La musique en libre diffusion a désormais accédé à la reconnaissance de sa qualité, de son pluralisme et de sa diversité. Les efforts pédagogiques et militants doivent continuer afin de démontrer qu'une alternative est possible, que la musique en libre diffusion (au-delà d'un moyen d'expression et de visibilité) est aussi un acte militant, revendicatif. C'est un fait indéniable.

N'ayons pas peur de dire que la musique libre n'est pas forcément exclue **d'une réflexion concernant un modèle économique**, avec, à l'inverse de l'industrie du disque, le postulat indiscutable que **l'aspect économique ne doit pas être au centre de son fonctionnement**. C'est la notion « No profit » dans un but de soutien à la création et à l'organisation de manifestations libres.

Dire qu'il faut distendre les liens entre l'argent et la musique ne veut pas forcément dire refuser toute forme de rétribution. Cette rétribution doit être juste et équitable, toujours dans l'intérêt de l'artiste, du créateur.

Oui nous sommes un rouage de ce système. Mais un rouage qui refuse sa place, son utilisation... Sans pour autant souhaiter être khalife à la place du khalife...

Le libre ne veut pas dire gratuit, mais un autre rapport entre l'artiste et le public.

Notre action porte au-delà de la « consommation » gratuite de musique sur RSR.

Soutenir par le don, l'achat de disques auprès des artistes, venir aux concerts, relayer nos infos, participer aux projets... c'est comprendre l'esprit qui nous anime et que nous souhaitons développer.

C'est pour cela que **RSR** a fait le choix d'être une association loi 1901, association à but non-lucratif.

De fait et de façon logique, les artistes ayant rejoint l'association "**collectif Revolution Sound Records**" sont membres de l'association.

Comme le définissent les statuts, être membre implique le paiement d'une cotisation annuelle.

Nous pensons que l'action d'**adhérer** à RSR **renforce l'aspect «collectif»**, nous différenciant d'autres plateformes du libre.

L'acte de soutenir financièrement RSR est le premier acte d'implication dans le collectif, implication qui est une des bases du fonctionnement de RSR.

Ce paiement n'est pas un permis pour figurer sur le site Web (le site Web étant un outil de diffusion mis en place par l'association) mais un soutien financier au fonctionnement de l'association, permettant de ne pas refuser les manifestations que nous n'avons pas les moyens de couvrir.

Collectif Revolution Sound Records – Charte V2 [11-2007]

Mais aussi de développer notre réseau de soutien des artistes du collectif ainsi que nos outils de création et de communication (site Web).

Développé et réalisé par des bénévoles, le collectif Revolution Sound Records est **une association à but non-lucratif et le restera.**

Ce site représente quelques milliers d'heures de travail, ainsi qu'une présence et des efforts permanents pour l'administrer et le faire évoluer. Idem pour l'association.

Comme **nous ne souhaitons pas de publicité sur le site, notre seul espoir repose sur vous et les membres/artistes du collectif.**

En devenant adhérent, vous influencez directement sur le poids de l'association .

En donnant, vous augmentez la portée de l'association dans ses actions.

Pour **RSR**, le Web n'est pas une finalité mais un moyen, un outil. Nous souhaitons apporter plus à nos artistes et donc s'extérioriser hors de la toile. **RSR** veut donc agir en les soutenant lors de concerts (flyers, affiches...), mais aussi par l'organisation, la participation à des événements (festivals, manifestations, soutien à la création ...). **La cotisation annuelle de base se veut délibérément faible afin de rester un acte de soutien et d'engagement plus que symbolique.**

Nous mettrons aussi en place un espace de dons pour les personnes désirant soutenir plus l'association et ses projets.

Par ailleurs, un compte-rendu de l'état des finances de l'association sera régulièrement réalisé.

Les artistes le désirant pourront aussi mettre en place un espace de dons, mais qu'ils géreront en direct, sans passer par l'intermédiaire de l'association. Ils recevront donc l'intégralité de la somme versée....

[\[Menu\]](#)

[Conclusion]

Le champ des possibles est donc immense, et nous avons décidé de **nous donner les moyens de nos ambitions**. Fort de nos deux années d'existence, nous souhaitons désormais asseoir et pérenniser notre action. **Cette charte tente de définir les bases de notre mouvement. Comme toutes chartes, elle se doit, au delà de décrire et expliciter l'esprit animant le collectif, être en perpétuel état de réflexion, rédaction.**

N' hésitez pas à nous faire part de vos remarques , réflexions.

Délibérément engagé sur le chemin de l' alternative, ceci ne pourra se faire sans vous...

Le collectif Revolution Sound Records

Version 2.1[11-2007].

[\[Menu\]](#)

Sources:

- **les licences:**

<http://www.creativecommons.org>

<http://www.artlibre.org>

http://www.dogmazic.net/static.php?op=tableau_licences.php

- **La SACEM:**

<http://sacem.fr>

- **La charte zone libre:**

<http://charte-zone-libre.org/index.php>

- **UNESCO: déclaration universelle sur la diversité culturelle.**

http://www.unesco.org/culture/pluralism/diversity/html_fr/decl_fr.shtml

- **Philosophie de la musique libre:**

<http://www.freescape.eu.org/eclat/3partie/Samudrala3/samudrala3.html>

- **Une histoire de mots : culture libre et libre diffusion**

<http://www.covertprestige.info/la-libre-diffusion>

texte de Florent Verschelde distribué sous une licence [Creative Commons Paternité - Partage des Conditions Initiales à l'Identique 2.0 France \(CC by-sa\)](#).

- **Blog de la musique avant toute chose (descriptif rsr)**

<http://ziklibre.blogspot.com/>

Merci à tous ceux ayant lu/relu nos travaux, ceux à qui nous avons certainement « pris la tête »...Mais cela ne fait que commencer....